

Compte rendu de séance

Séance du 8 Décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	

Date de la convocation
02/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :

L'an 2020, le 8 Décembre à 20 :00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, M. LECLERC Guillaume, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne à Mme MEIGNAN Laëtitia
Excusé(s) : M. GROUAZEL Pierre

Absent(s) : Mme MANGENOT Aurore

A été nommé(e) secrétaire : M. BELLIER Dany

Objet(s) des délibérations

2020-052 - Prime COVID aux agents communaux :
2020-053 - Vente d'un terrain à bâtir à Couesnon Marches de Bretagne :
2020-054 - Renouvellement de la convention FGDON (Fédération des groupements de défense contre les Organismes Nuisibles) :
2020-055 - Renouvellement du contrat entretien des hydrants par VEOLIA :
2020-056 - Vente d'herbe : pour l'année 2021
2020-057 - Contrôle des branchements assainissement " rue des Carrières "
2020-058 - Branchements ENEDIS au " 12, rue de l'église "

2020-052 - Prime COVID aux agents communaux :

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de ST REMY DU PLAIN afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » **au profit des agents mentionnés ci-dessous** particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que cette prime sera versé aux agents suivants : la secrétaire de mairie, l'agent technique polyvalent et l'agent des écoles.

- que le montant de cette prime sera plafonné à 1000,00€ et sera octroyé par jour travaillé à raison de 27.78€ par jour ouvré.

- que cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020 et le montant sera fixé par arrêté du maire.

2020-053 – Vente d'un terrain à bâtir à Couesnon Marches de Bretagne :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la communauté de communes « Couesnon marches de Bretagne » souhaite acheter un terrain à bâtir sur la commune de ST REMY DU PLAIN. Il s'agit d'une parcelle située à « la Sortoire » et cadastrée AC 97 d'une superficie de 1ha46a08ca Le montant de cette vente s'élève à 36520€

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De vendre à Couesnon Marches de Bretagne, la parcelle AC97 pour un montant de 36520€
- Que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- D'autorise Mr le Maire ou son représentant à signer les pièces de ce dossier chez Maître LACOURT, notaire à Combourg.

2020-054 – Renouvellement de la convention FGDON (Fédération des groupements de défense contre les Organismes Nuisibles) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention entre la commune et le FGDON arrive à échéance. Il propose au conseil municipal de renouveler cette convention pour la période 2021/2024 pour un montant de 125€ par an.

Après délibération le conseil municipal est favorable au renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

2020-055 – Renouvellement du contrat entretien des hydrants par VEOLIA :

Le contrat, entre VEOLIA et la commune, pour le contrôle et l'entretien des hydrants situés sur le réseau de distribution d'eau potable va expirer le 31/12/2020.

VEOLIA nous a adressés une proposition de renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Entretien et contrôle de 4 hydrants
- Durée du contrat : 3 ans
- Coût : 58€HT/an et par prise d'incendie

Après délibération, le conseil municipal accepte les conditions de ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2020-056 – Vente d'herbe : pour l'année 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs des ventes d'herbe pour l'année 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels, concernant les ventes d'herbe :

- PRIOUL Dominique : 160€
- SCEA LA SORTOIRE : Ne pas définir de tarif car cette parcelle va être vendue.
- EARL ALEXANDER : 91€

2020-057 – Contrôle des branchements assainissement " rue des Carrières "

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le devis de VEOLIA pour le contrôle des branchements assainissement « rue des carrières », à la suite des travaux de séparation des réseaux.

Le montant de ce devis est de 1040€HT pour 13 maisons.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis, autorise Mr le Maire à le signer. Cette somme sera payée sur le budget « assainissement ».

2020-058 – Branchements ENEDIS au " 12, rue de l'église "

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût du raccordement en électricité pour la salle commune et l'appartement situés au « 12, rue de l'église » est de 1249.20€ TTC par branchement.

Après délibération, le conseil municipal accepte ces devis.

Extension réseau assainissement collectif : Le lagunage devient obsolète. Deux solutions, Soit, refaire une station d'épuration neuve (650000€) ou faire un raccordement sur la station de Marcillé Raoul (400000€ à 450000€). L'étude est finançable si son montant est supérieur à 6000€ Les aides majorées de l'agence de l'eau, permettent un taux de subvention (étude + travaux) de 60%

Faire une demande à la commune de Marcillé Raoul, puis faire un appel d'offres pour choix d'un cabinet d'études.

Vœux de la municipalité :

Ils auront lieu le samedi 23 janvier si le protocole sanitaire en place le permet. : Voir organisation lors de la prochaine réunion.

Questions divers :

- Réclamation de Mr et Mme BOUVIER « la Hamelinais » pour changer l'orthographe du nom du hameau. Attendre la réponse de la communauté de Communes.
- Le recensement de la population est reporté en 2022.
- Panneaux lotissement Glycines : demander l'état d'avancement pour la mise en place des panneaux, à la communauté de Communes.
- Travaux de voirie « Touchasse » : Reportés en février 2021 car l'entreprise manque de main d'œuvre

Séance levée à: 21:30